BAYMER AL 745 112000044057

Version 6.1 Date de révision 24.05.2017 Date d'impression 25.05.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

BAYMER AL 745

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation:
Composant polyol pour la fabrication de polyuréthannes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Covestro Deutschland AG
Covestro-CTO-HSEQ-PSRA-PSI
D-51365 LEVERKUSEN

Tel.: +49 214 6009 4068
E-mail: ProductSafetyEMLA@covestro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: +33 (0) 1 45 42 59 59
Covestro (France) SNC.: 01 82 88 70 72
+49 214 30 99300 (sapeur-pompiers Bayer Allemagne)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Pas de classement conformément à la directive n° 1272/2008 (CE).

2.2 Éléments d'étiquetage

Pas d'étiquetage nécessaire selon la directive (CE) n° 1272/2008.

Caractéristiques dangereuses et éléments d'étiquetage supplémentaires:
Ce produit contient des hydrocarbures fluorés qui sont soumis au règlement UE n° 517/2014, annexe I.

-

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Type de produit: Mélange

3.2 Mélanges

Mélange de polyols, contient un agent gonflant.

Composants dangereux

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Concentration [% en poids]: >= 20 - < 25
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119486772-26
Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 4 Oral(e) H302

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation
Ce produit ne contient aucune substance extrèmement préoccupante en concentration suffisante pour que l'obligation d'information soit appliquée (Normative REACH (CE) Nº. 1907/2006, Article 59).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation: Amener la personne à l'air frais, la garder au calme, faire en sortequ'elle ne prenne pas froid; en cas de difficultés respiratoires,apporter une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver abondamment et soigneusement les parties atteintes avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux autant que possible à l'eau tiède en laissant lespaupières ouvertes pendant un laps de temps assez long (au moins 10 minutes). Consulter un oculiste par la suite.

En cas d'ingestion: NE PAS faire vomir; apporter une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins: premiers secours, décontamination, traitement symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

mesures thérapeutiques: Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction approprié

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, poudre d'extinction, en cas d'incendie important, on peut aussi utiliser un jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il y a formation de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de traces d'acide cyanhydrique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Les fûts et les emballages menacés sont à refroidir par de l'eaupulvérisée, car un échauffement provoque une hausse de pression, d'où unrisque d'explosion ou de déflagration.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas de lutte contre l'incendie, port obligatoire d'un appareilrespiratoire autonome et d'une combinaison de protection hermétique auxproduits chimiques.

Prévoir des mesures de rétention du produit et des eaux d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection (voir section 8). Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Veiller à une aération/ventilation suffisante. Eloigner les personnes non concernées.

6.2 Mesures liées à l'environnement

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires; ne pas verser à même le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le liquide puis le pomper. Recouvrir les résidus à l'aide d'un matériau absorbant (liant chimique;éventuellement sable sec) et stocker dans des récipients fermés.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'évacuation voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante, le cas échéant avec aspiration d'air, lors de la manipulation et du transvasement du produit. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Aux postes de travail ou près des parties d'installations où des aérosols et/ou des vapeurs peuvent se dégager (par ex. lors de la décompression, du dégazage des moules, du nettoyage des têtes de mélange à l'air comprimé), un système d'aspiration d'air approprié doit veiller à ce que les valeurs limites fixées par les services d` hygiène du travail ne soient pas dépassées. Le flux d'air extrait ne doit pas être au contact du personnel. L'efficacité des dispositifs doit être contrôlée à intervalles réguliers.

Des précautions doivent être prises de façon générale contre les chargesélectrostatiques susceptibles de se créer en fonction de l'équipement, de la manipulation et de l'emballage du produit.

Protection contre les incendies et les explosions: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Veiller à une bonne aération et à une bonne aspiration, également au niveau du sol.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Changer immédiatement les vêtements souillés ou mouillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Vous trouverez d'autres données spécifiques dans notre:"Informations techniques"

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) :	10: Liquides combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Une indication des seuils de concentration au poste de travail conformément à la Directive 2006/121/CE n'est pas nécessaire.

Mesures techniques de protection concernant la limitation de l'exposition cf. également section 7 "Manipulation et stockage".

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)

Type de valeur	Voie d'exposition	Effets sur la santé	Valeur	Remarques
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,82 mg/m3	
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	22,4 mg/m3	
Travailleurs	Dermique	Long terme - effets systémiques	2,08 mg/kg p.c./jour	
Travailleurs	Dermique	Aigu - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour	
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,46 mg/m3	
Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	11,2 mg/m3	
Consommateurs	Dermique	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg p.c./jour	
Consommateurs	Dermique	Aigu - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour	
Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,52 mg/kg p.c./jour	

La concentration prévisible sans effet (PNEC)

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)

Compartiment	Valeur	Remarques
Eau douce	0,64 mg/l	
Sédiment d'eau douce	13,4 mg/kg	Poids sec
Eau de mer	0,064 mg/l	
Sédiment marin	1,34 mg/kg	Poids sec
Station de traitement des eaux usées	7,84 mg/l	
Sol	1,7 mg/kg	Poids sec

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire
Avant la manipulation du produit, tenir compte de la notice relative à la protection respiratoire de la Caisse de prévoyance. En cas d'apparition d'importantes quantités de vapeurs, masque respiratoire obligatoire. Porter un masque intégral avec filtre ABEK.

Protection des mains
Matières appropriées sous réserve pour les gants de protection; EN374:
Caoutchouc nitrile - NBR (>= 0,35 mm)
Temps de pénétration non contrôlé, à éliminer immédiatement après contamination.

Protection des yeux
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps
Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures de protection à prendre pour la manipulation d'articles moulés en PUR fraîchement fabriqués: voir section 16

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	légère	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH:	10,3 à 10 % dans l'eau	calculé
point d'écoulement:	-9 °C	calculé
Point/intervalle d'ébullition:	65 °C à 1.013 hPa	calculé
Point d'éclair:	42 °C Non classé comme inflammable sur la base de l'épreuve de combustion entretenue pour les liquides ; Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU, III, 32.5.2.	DIN EN ISO 3679
Taux d'évaporation:	non déterminé	
inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable	
Indice de combustion:	Non applicable	
Pression de vapeur:	183 hPa à 20 °C	calculé
	608 hPa à 50 °C	calculé
	725 hPa à 55 °C	calculé
Densité de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1,14 g/cm³ à 20 °C	calculé
Miscibilité à l'eau:	partiellement miscible à 15 °C	
Tension superficielle:	non déterminé	
Coefficient de partage (n−octanol/eau):	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable	
Température d'inflammation:	360 °C	calculé
Température de décomposition:	non déterminé	
Viscosité, dynamique:	580 mPa.s à 25 °C	Brookfield
propriétés explosives:	non déterminé	
Classe d´explosibilité de poussière:	Non applicable	
propriétés comburantes:	Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.	

9.2 Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à laspécifi- cation du produit. Les données de spécification figurent dansla notice technique.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition thermique en cas de stockage et de manipulation corrects.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Examens toxicologiques sur le produit ne sont pas disponibles.

Veuillez trouver ci-dessous les données toxicologiques dont nous disposons concernant les composants (composants dangereux).

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë, par voie orale
ATEmix (oral): > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
DL50 Rat: 632 mg/kg

Toxicité aiguë: par voie cutanée
ATEmix (cutané):> 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
DL50 Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë, par inhalation
ATEmix (inhal.): > 5 mg/l, 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
CL50 Rat: > 7 mg/l, 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Action irritante primaire sur la peau
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Espèce: Lapin
Résultat: légèrement irritant
Classification: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Action irritante primaire sur les muqueuses
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Espèce: Lapin
Résultat: non irritant
Classification: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)):
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 429

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
NOAEL: 100 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Espèce: Rat
Durée d'exposition: 28 jr

NOAEL: 171 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Espèce: Rat
Durée d'exposition: 90 jr

Cancérogénicité
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Pas de données disponibles.

Toxicité reproductive/Fertilité
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
NOAEL (parents, toxicité générale): 85 mg/kg
NOAEL (parents, fertilité): 99 mg/kg
Type de test: Étude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle/femelle
Voie d'application: (étude sur l'alimentation) orale
Fréquence de traitement: quotidiennement
Méthode: OCDE ligne directrice 416

Toxicité pour la reproduction/Tératogénicité
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
NOAEL (maternel): 85 mg/kg
LOAEL (developmental toxicity): 99 mg/kg p.c./jour
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)

Génotoxicité in vitro
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Type de test: Test de Ames
Système test: Salmonella typhimurium
Activation métabolique: avec/sans
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Type de test: Dommage de l'ADN et réparation (test SCE - échanges de chromatides soeurs)
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 482

Type de test: Test in vitro de mutation des gènes sur des cellules de mammifères
Système test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: avec
Résultat: positif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Type de test: Test in vitro de mutation des gènes sur des cellules de mammifères
Système test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: sans
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Génotoxicité in vivo

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Type de test: Test du micronoyau
Espèce: Souris, mâle/femelle
Voie d'application: Intrapéritonéal
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Type de test: test des comètes
Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Évaluation STOT – exposition unique
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation STOT – exposition répétée
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation CMR
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Cancérogénicité: Pas de données disponibles.
Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive/Fertilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires; ne pas verser à même le sol.

Vous trouverez ci-après les données écotoxicologiques dont nous disposons en ce qui concerne les composants.

12.1 Toxicity

Toxicité aiguë pour les poissons
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
CL50 51 mg/l
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Durée d'exposition: 96 h

NOEC 9,8 mg/l
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité chronique pour les poissons
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë sur les daphnies
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
CE50 131 mg/l
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité chronique pour les daphnies

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
NOEC 32 mg/l
Type de test: Étude sur l'eau douce
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë sur les algues
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
CE50 82 mg/l
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC 13 mg/l
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité aiguë sur les bactéries
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
CE50 784 mg/l
Espèce: boue activée
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Type de test: aérobique
Inoculum: boue activée
Biodégradation: 13 %, 28 jr, c'est-à-dire difficilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8 - 2,8
Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 42 jr
Concentration: 0,2 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 305 C

Coefficient de partage (n−octanol/eau)
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)

log Pow: 2,59

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

phosphate de tris(1-chloroisopropyle)
Cette substance ne respecte pas les critères de classification comme substance PBT ou VPVB.

12.6 Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international.

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

Aucune disposition sur les eaux usées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU	:	Marchandise non dangereuse
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	:	Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Marchandise non dangereuse

ADN

14.1 Numéro ONU	:	Marchandise non dangereuse
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	:	Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Marchandise non dangereuse

IATA

14.1 Numéro ONU	:	Marchandise non dangereuse
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	:	Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Marchandise non dangereuse

IMDG

14.1 Numéro ONU	:	Marchandise non dangereuse
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	:	Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 - 8.

Information(s) supplémentaire(s)	:	Non dangereux pour le transport. Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport. Craint la chaleur à partir de +35 °C. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/EU concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)
Ce produit contient des substances soumises au Règlement UE 1907/2006 (REACH), annexe XVII

1,1,1,3,3 - pentafluorobutane
No.-CAS: 406-58-6, No.-CE: 430-250-1
Soumis à l'annexe XVII de REACH, n° 40

Tous les règlements nationaux sur la manipulation des substances dangereuses doivent être respectés.

Article R.4624-18 du Code du Travail : Surveillance médicale renforcée (SMR) : non concerné

Articles L.461-1 à L.461-7 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration obligatoire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail. Tableau de Maladies Professionnelles N° : 34, 49, 49bis

Code de l'Environnement : N° de la nomenclature des Installations classées susceptible(s) d'être pris en compte : non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour :
phosphate de tris(1-chloroisopropyle)

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des avertissements de dangers (H) mentionnés aux sections 2, 3 et 10 de la classification CLP (1272/2008/CE).

H302	Nocif en cas d'ingestion.

Mesures de protection à prendre pour la manipulation d'articles moulés en PUR fraîchement fabriqués:

En fonction des paramètres de production, toute surface non couverte de pièces en polyuréthane fraîchement moulées utilisant cette matière première peut contenir des traces de substances (produits de départ et de réaction, catalyseurs, agents de démoulage par ex.) présentant des caractéristiques dangereuses. Tout contact cutané avec ces traces de substances doit absolument être évité. Par conséquent, pendant le démoulage ou autre manipulation des pièces fraîchement moulées, porter impérativement des gants de protection testés conformément à la norme DIN EN 374-3, (p. ex. caoutchouc nitrile >= 1,3 mm d'épaisseur, délai de rupture >= 480 min, ou selon les recommandations des fabricants de gants, des gants plus fins qui doivent être changés plus souvent en fonction des délais de rupture). Selon la formulation et les conditions de traitement, il se peut que ces exigences soient différentes de celles de la manipulation des substances à l'état pur. Des vêtements de protection fermés sont nécessaires pour protéger les autres parties de la peau.

Information supplémentaire
Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.